FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

F2 Degreasing Solution

Version: 1.0 · **Date de révision:** 14.11.2026 · **Remplace la version:** 03/2024 (publiée sous le nom « F2 Degreasing Solution Concentrate »)

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	F2 Degreasing Solution
Autres moyens d'identification	F2 Degreasing Solution Concentrate
Type de produit	Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée	Dégraissant diluable à l'eau (concentré) pour coques, hélices et équipements nautiques, utilisé avant l'application du revêtement. Pour usage grand public et professionnel.
Utilisations déconseillées	Ne pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	F2 ECO Trading GmbH, Dommesgasse 16/31, 1110 Vienne, Autriche
Contact	info@f2eco.eu · f2eco.eu
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité	info@f2eco.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59 (24 h/24)
Belgique	Centre Antipoisons : +32 70 245 245 (24 h/24)
Luxembourg	Centre Antipoisons : 8002 5500 (numéro gratuit depuis le Luxembourg)
Suisse	Tox Info Suisse : 145 (depuis l'étranger +41 44 251 51 51, 24 h/24)
Tous les pays de l'UE	Numéro d'urgence européen : 112

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Classe et catégorie de danger	Mention de danger
Eye Irrit. 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers physiques : non classé. Dangers pour le milieu aquatique : non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).



GHS07 (point d'exclamation)

Mention d'avertissement **Attention**

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

2.3 Autres dangers

Évaluation PBT/vPvB et propriétés perturbant le système endocrinien : aucune information disponible.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants déclarés :

- Poly(oxy-1,2-éthanediyl), alpha-(2-propylheptyl)-oméga-hydroxy- (éthoxylate de 2-propylheptanol)
- Dodécylsulfate de sodium

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si la gêne persiste.
Inhalation	Transporter à l'air frais et maintenir au repos. Consulter un médecin si la gêne persiste.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et faire respirer de l'air frais. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux (rougeur, douleur). L'ingestion peut provoquer un malaise.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, brouillard ; mousse ; dioxyde de carbone ; poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau plein ; il peut propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non classé comme inflammable (point d'éclair > 100 °C). En cas d'incendie, des oxydes de carbone et des oxydes de soufre peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Les récipients exposés au feu peuvent être refroidis à l'eau. Porter un équipement de protection approprié.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les quantités importantes avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et transférer dans des récipients. Traiter les déversements importants comme des déchets industriels.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle : voir rubrique 8. Élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation lors de l'utilisation. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans les récipients d'origine bien fermés. Tenir à l'écart des sources de chaleur et protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la fiche technique (diluer à l'eau avant utilisation).

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est indiquée pour les composants de ce mélange.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation lors de l'utilisation.
Protection respiratoire	En cas de pulvérisation, utiliser une protection respiratoire.
Protection des mains	Utiliser des gants de protection.
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection étanches (EN 166). Éviter le contact direct avec les yeux.
Protection de la peau	Porter des vêtements de travail de protection.
Mesures d'hygiène	Ne pas fumer sur le lieu de travail. Se laver rapidement en cas de contamination de la peau.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
pH (20 °C)	7
Point d'éclair	> 100 °C
Densité relative (20 °C)	1,02
Solubilité dans l'eau	Soluble
Viscosité (20 °C)	300 mPa·s
Autres propriétés	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune réaction dangereuse prévisible.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans toutes les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse prévisible.
10.4 Conditions à éviter	Gel.
10.5 Matières incompatibles	Pas de données disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n

Toxicité aiguë	Non classé. L'ingestion peut provoquer un malaise.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Les critères de classification de cette classe de danger ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux (Eye Irrit. 2).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé.
Autres classes de danger	Mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique et répétée), danger par aspiration : pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité	Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique. Aucun effet néfaste connu sur l'environnement en cas d'utilisation conforme aux instructions.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune information disponible.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune information disponible.
12.7 Autres effets néfastes	Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les quantités importantes comme déchets industriels conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Non classé comme marchandise dangereuse au sens des réglementations relatives au transport des marchandises dangereuses (ADR/RID, ADN, IMDG, IATA).

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune connue
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non pertinent

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations sur la révision

Version 1.0 du 14.11.2026, établie par F2 ECO Trading GmbH. Remplace la version 03/2024 (publiée sous le nom « F2 Degreasing Solution Concentrate »). Modifications par rapport à la version précédente :

- Rubrique 1 : coordonnées du fournisseur mises à jour (fournisseur UE : F2 ECO Trading GmbH) ; numéros d'appel d'urgence ajoutés.
- Structure alignée sur l'annexe II de REACH modifiée par le règlement (UE) 2020/878 (16 rubriques).
- Rubrique 2 : mentions de danger et conseils de prudence indiqués avec leurs codes et dans la formulation du CLP.
- Rubrique 2 : mention d'avertissement alignée sur la mention de danger (H319).
- Rubrique 11 alignée sur la rubrique 2.
- Corrections rédactionnelles (noms chimiques).

Texte intégral des mentions de danger de la rubrique 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. CLP : règlement (CE) n° 1272/2008. IATA : Association du transport aérien international. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. PBT : persistant, bioaccumulable et toxique. REACH : règlement (CE) n° 1907/2006. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. STOT : toxicité spécifique pour certains organes cibles. vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Remarque

Les informations de cette fiche de données de sécurité reposent sur l'état actuel de nos connaissances et sur la version précédente de cette fiche. Elles décrivent le produit du point de vue des exigences de sécurité et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit. Pour plus d'informations, voir la fiche technique, le mode d'emploi et l'étiquette, ou contacter le fournisseur.